

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DECLARATION
CONFIRMATION (RETRAIT) D'UN REFUS PROVISOIRE**

notifiée au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle (OMPI) selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid

I.	Office qui notifie la declaration: Institut d'Ukraine de la Propriété Industrielle 1, vul. Glazunova 01601 Kyiv-42 Ukraine
II.	No de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration 915 859
III.	Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la declaration: AS COFFEE IN Soola 8 EE-51013 Tartu (EE)
IV.	☐ ☐ ☒ Confirmation d'un refus total provisoire /l'acceptation spécifiée : Retrait d'un refus provisoire (La marque a été pris en Ukraine en plein volume) Confirmation d'un refus partiel provisoire : Admis pour les services de la classe 43 suivants : Hébergement temporaire, y compris hôtels, motels, pensions. <u>Il est impossible de présenter une requête en réexaminer ou un recours.</u>
V.	Date à laquelle la declaration a été prononcée: le 19 novembre 2008.
VI.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la declaration: Український інститут промислової власності  Svitlana Sukhinova Chef de la Section des marques internationales